ETAMPES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 1er octobre 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-16

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11
Votants : 13

Objet : Règlement intérieur du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ARRIVÉE
28 OCT. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Catherine	RONSIN	Représentante élue
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
Mme	Irène	DOSNE	Représentante de l'UDAF
M.	Michel	BATARD	Représentant de LA Halte Répit Alzheimer
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion

ETAIENT ABSENT(E)S REPRESENTÉ(E)S : M. Bésart BLAKAJ représenté par M. Gilles BAYART, Mme Annick RAMEAU représentée par M. Laurent GUIGNARD.

ETAIENT ABSENT(E)S : M. Régis DARRIBERE, M. Bruno HACQUIN, Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles définissant les compétences du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 ai 1995 portant dispositions relatives au fonctionnement et à l'organisation des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Considérant que le règlement intérieur a vocation à définir le fonctionnement interne du conseil d'administration du CCAS tout en s'inscrivant dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles sur le fonctionnement de ce conseil et notamment :

- Les modalités d'organisation et de tenue des réunions du Conseil d'administration, notamment les conditions de convocation et d'accès aux dossiers inscrits à l'ordre du jour;

- Les règles relatives au déroulement des séances ;

- Les modalités d'organisation et de déroulement du débat d'orientation budgétaire ;

- La gestion des comptes rendus, des débats et des délibérations.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme RONSIN)

- Adopte le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ci annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,
Gilles BAYART

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ETAMPES
ESSONNE

ARRIVÉE
28 OCT. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... 5 - 11 - 2026 ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.